



N° 2019-003 SG

ARRETE

**MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
DE LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE
SUITE A L'APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°1
POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Maire de MONISTROL sur LOIRE,

VU les dispositions du code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 n°2018-12-222 portant approbation de la Déclaration de Projet n°1 pour la construction d'un Centre de Secours à MONISTROL SUR LOIRE, et mettant en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

CONSIDERANT que la Déclaration de Projet dont il s'agit, indique dans son paragraphe II.B. « la procédure », que la mise à jour du PLU se fera, outre la délibération du conseil municipal, également par arrêté municipal,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le présent arrêté d'application de la délibération du 21 décembre 2018 n°2018-12-222 vaut mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

ARTICLE 2 : Il est précisé que, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la délibération sus-visée fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie pendant 1 mois, dont mention sera faite dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Le dossier de PLU mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie de MONISTROL sur LOIRE (aux jours et heures habituels d'ouverture) conformément aux articles L. 153-22 et L. 133-6 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication. Il peut faire également l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'YSSINGEAUX ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, au PETR de la Jeune Loire, à la Communauté de communes Les Marches du Velay Rochebaron, et à M. LEFORT, commissaire enquêteur. Il sera également affiché pendant 1 mois sur le panneau réservé à cet effet à l'extérieur de la Mairie.

Fait à MONISTROL sur LOIRE, le 18 janvier 2019



le Maire,

Jean-Paul LYONNET.